

5^{ème} Lettre du Conseil 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 décembre 2015.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Mesdames Sophie DENIS, Sylvie LEBAS et de Monsieur Jean-Patrick COQUERELLE absents excusés qui ont transmis un pouvoir.

I - Approbation du Procès Verbal de la Séance du 25 Septembre 2015

Il n'y a pas de remarque, il est Adopté à l'Unanimité.

II - Délibération Budgétaire Modificative

Monsieur Thierry CAZIN Adjoint Délégué indique que le règlement financier des travaux engagés pour la défense incendie est désormais affecté sur 2 comptes distincts. L'un relève de la section fonctionnement et l'autre de la section investissement. Une modification d'affectation budgétaire est nécessaire sans que cela ne modifie le montant global voté au budget.

A l'Unanimité, le Conseil Approuve.

III - Modification du Règlement Intérieur du Terrain Multisports

Monsieur le Maire souhaite modifier le règlement intérieur du terrain multisports afin de lutter contre la présence de vélos et autres motos et scooters sur la piste ou sur l'aire de jeux.

Il propose que « L'accès à l'aire de jeux et à la piste attenante soit **strictement interdit** aux vélos, motos, rollers, planches et patins à roulettes.

Seuls sont autorisés les matériels utilisés par les Personnes à Mobilité Réduite. »

A l'Unanimité, le Conseil Municipal Approuve.

IV - Délibération Modificative Maître d'Ouvrage Travaux à l'Eglise

Monsieur le Maire indique que la convention d'honoraires a été signée en 2013 par Monsieur Michel MUSELET et Monsieur BRUNELLE, Architecte en Chef des Monuments Historiques. Or, les travaux demandés n'ont pas été effectués dans les délais impartis. Le retard n'étant pas imputable à Monsieur l'Architecte,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de renoncer à l'application des pénalités et de ne pas tenir compte du délai d'exécution de la maîtrise d'œuvre.
A l'Unanimité le Conseil Approuve.

V - Fédération Départementale de l'Energie: Redevance pour Occupation Provisoire du Domaine Public

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la possibilité d'instaurer une redevance due aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz

Il propose de mettre en place cette redevance et d'en fixer le mode de calcul au plafond réglementaire.

A l'Unanimité le Conseil Approuve.

VI - PRAVA, Avis sur Consultations de l'Agence Régionale de Santé

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas de Calais (ARS) où conformément au Code de la Santé Publique, le Conseil Municipal doit être consulté pour avis sur les documents suivants :

Programme régional d'amélioration de la couverture vaccinale (PRAVA) 2014 - 2018 :

Monsieur le Maire présente une brève synthèse du programme et indique qu'il s'agit de rendre le calendrier des vaccins et l'accès aux données du carnet de vaccination plus faciles, d'en faciliter l'accès, d'inciter à la vaccination, d'améliorer le suivi et l'évaluation de la politique sociale.

La priorité est donnée sur les vaccins contre le méningocoque C et la grippe.

Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de handicap (PRAPS-PH) du Nord Pas de Calais :

Le PRAPS PH est un programme qui permet l'accompagnement à la santé de la personne handicapée, de développer la prévention de la santé dans les établissements sanitaires et médico-sociaux et rendre plus accessibles les messages de prévention. Il permet à chacun de bénéficier d'un parcours de santé propre et adapté à sa situation en poursuivant la mise en accessibilité des locaux de soins et valoriser l'accueil des personnes en situation de handicap.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces programmes.

VII- Informations Vigilance sur le Territoire

Monsieur le Maire fait part de la recrudescence des cambriolages sur le territoire. Il explique qu'un article sera publié sur les précautions à prendre dans le bulletin municipal.

Il rappelle **qu'il ne faut pas hésiter à appeler le 17** lors du constat d'un véhicule ou d'un individu suspect.

Il rappelle également qu'il ne faut jamais fournir de renseignements par téléphone sur les coordonnées bancaires (détail sur le RIB ou autre..).

VIII- Questions Diverses

- **Recrutement des agents recenseurs:**

Considérant la nécessité de créer deux emplois contractuels afin de réaliser les opérations du recensement qui se dérouleront du 21 janvier 2016 au 20 février 2016, le Conseil Municipal décide à l'Unanimité, la création de ces deux postes.

Le recrutement s'effectuera selon l'avis du superviseur affecté à cette mission.

- **Bassins versants :** Monsieur le Maire fait part du compte rendu de la réunion du 14 septembre relative à l'étude hydrologique et hydraulique sur les bassins versants du Boulonnais. Il indique que le détail est accessible sur le site de la Préfecture du Pas-de-Calais.

- Monsieur le Maire explique que la **location de chasse** a été octroyée de gré à gré pour 3 ans. Quatre offres ont été reçues.

- **Conférence des Maires :** Monsieur le Maire fait part de la réunion des Maires organisée à la Communauté de Communes le 12 novembre 2015. Trois points ont été abordés :

- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : Un état des réunions de présentation du projet destinées aux élus a été exposé ainsi que le calendrier prévisionnel des réunions pour 2016.

- La mutualisation : Monsieur le Maire rappelle la méthode du schéma et les principaux thèmes retenus.

- La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République):
Monsieur Thierry CAZIN Vice-Président de la Communauté de Communes explique les contours de la loi qui vise à renforcer les compétences des intercommunalités et relève notamment le seuil minimal du nombre d'habitants.

Chaque Communauté de Communes ou d'Agglomération doit, au plus tard au 1 janvier 2020, intégrer 3 nouvelles compétences parmi une liste de 9 proposées. Le transfert obligatoire aux Communautés de Communes de la compétence eau et assainissement est également prévue au maximum le 1er janvier 2020.

- Madame Geneviève MARTEL, 1ère Adjointe Déléguée informe l'assemblée des activités prévues pour le mois de décembre et début janvier :
 - Le 12/12/2015 : Repas flamand organisé par la coopérative scolaire pour financer la classe de neige,
 - Le 03/01/2016 : cross de l'Epiphanie,
 - Le 08/01/2016 : Vœux de la Municipalité, à 19 heures, à la salle polyvalente. L'ensemble de la population est convié.